

## Annexe 3 : PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU DEPARTEMENT DU LOIRET

*Article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015*

### Contexte

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte de fragilisation de la situation des finances départementales marquée par la poursuite de la baisse des DMTO, un risque sur les recettes de TVA en lien avec la consommation des ménages et l'augmentation des dépenses en raison notamment de l'indexation des AIS sur l'inflation (RSA, APA, PCH).

Privée de toute autonomie fiscale, la collectivité est plus que jamais dépendante de l'évolution de la conjoncture économique et de la situation des finances de l'Etat.

Pour cette année, le conseil départemental fait le choix de conforter son rôle, que ce soit auprès des habitants en difficulté, ou dans les réponses apportées aux besoins des territoires.

### 1 Un budget de 827,6 M€ (en hausse de +0,1%) traduisant à la fois une augmentation des dépenses de fonctionnement (+2,7%) et le maintien d'un haut niveau de dépenses d'investissement (215,5 M€ en 2024 vs 230,6 M€ en 2023)

#### 1.1 Faits significatifs en dépenses

##### 1.1.1 Les dépenses de fonctionnement du budget annuel

Au global, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 612 M€ au BP 2024, soit une augmentation de +2,7% par rapport au budget primitif 2023

	CA 2022	BP 2023	Voté 2023	Projet de BP 2024	Ecart BP/BP	% évolution	Répartition
<b>Aides</b>	<b>370 641 634,79</b>	<b>402 877 692</b>	<b>411 724 926</b>	<b>408 990 373</b>	<b>6 112 681</b>	<b>1,5%</b>	<b>67%</b>
dont AIS	180 979 660,63	190 300 600	194 830 600	191 990 846	1 690 246	0,9%	31%
dont frais d'hébergement	119 117 222,21	128 429 202	128 301 802	126 045 671	-2 383 531	-1,9%	21%
dont contributions obligatoires	30 472 530,84	34 134 035	34 134 035	35 616 704	1 482 669	4,3%	6%
dont subventions	14 605 679,70	19 748 686	18 941 599	17 789 518	-1 959 168	-9,9%	3%
dont autres aides et charges de gestion courante	25 466 541,41	30 265 169	35 516 890	37 547 634	7 282 465	24,1%	6%
<b>Masse salariale</b>	<b>105 763 554,63</b>	<b>112 990 300</b>	<b>118 793 400</b>	<b>121 051 600</b>	<b>8 061 300</b>	<b>7,1%</b>	<b>20%</b>
<b>Achats</b>	<b>50 223 772,66</b>	<b>56 815 387</b>	<b>58 985 277</b>	<b>59 800 257</b>	<b>2 984 870</b>	<b>5,3%</b>	<b>10%</b>
<b>Frais financiers</b>	<b>10 540 885,51</b>	<b>12 114 153</b>	<b>12 324 153</b>	<b>12 091 151</b>	<b>-23 002</b>	<b>-0,2%</b>	<b>2%</b>
<b>Autres</b>	<b>13 017 795,63</b>	<b>11 053 590</b>	<b>14 785 730</b>	<b>10 104 538</b>	<b>-949 052</b>	<b>-8,6%</b>	<b>2%</b>
<b>Total général</b>	<b>550 187 643,22</b>	<b>595 851 122</b>	<b>616 613 486</b>	<b>612 037 919</b>	<b>16 186 797</b>	<b>2,7%</b>	<b>100%</b>

#### Les aides : 409 M€ (+1,5%)

Les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) enregistrent une hausse de +1,7 M€ en 2024 pour atteindre 192 M€ (+0,9%), avec une augmentation plus marquée pour la PCH compte tenu de la dynamique observée.

Les inscriptions budgétaires concernant les frais d'hébergement (126 M€) connaissent une diminution de -2,4 M€, du fait d'un rebasage calé sur les dépenses réalisées en 2023, les projections en termes d'évolution du nombre de bénéficiaires et l'Objectif d'Evolution des Dépenses pour 2024.

Les contributions obligatoires (35,6 M€) sont en progression (+4,3%), essentiellement en lien avec la convention pluriannuelle de partenariat SDIS-CD45 pour la période 2022-2028.

Les subventions de fonctionnement (17,8 M€) sont en baisse (-9,9%), du fait de la fin du dispositif Taquet dans le domaine de l'enfance.

Les autres charges de gestion courante (37,5 M€) enregistrent une hausse (+24,1%) du fait principalement de l'augmentation de +7 M€ de la subvention versée au budget annexe de la Maison De l'Enfance.

#### La masse salariale : 121,1 M€ (+7,1%)

La masse salariale augmente significativement (+8,1 M€ de BP à BP) principalement sous l'effet en année pleine des différents événements intervenus en 2023 (revalorisations, recrutements...) et de l'intégration du Glissement Vieillesse Technicité et des perspectives de revalorisations de 2024.

#### Les achats : 59,8 M€ (+5,3%)

Cette catégorie de dépenses est constituée de nombreux postes dont les principales évolutions constatées sont liées aux effets de l'inflation et à de nouvelles prestations.

#### Les frais financiers : 12,1 M€ (-0,2%)

Les frais financiers sont stables malgré la hausse des taux d'intérêt, du fait notamment d'une optimisation de la trésorerie (trésorerie 0).

### 1.1.2 Les dépenses d'investissement du budget annuel (hors remboursement de la dette)

Les dépenses d'équipement (181,5 M€) sont maintenues à un niveau élevé afin de conforter le développement du territoire.

En 2024, le Département investira massivement sur le territoire en tant que maître d'ouvrage (135,8 M€), avec une priorité donnée à l'amélioration des infrastructures routières (55,2 M€, dont 26,6 M€ pour la déviation de Jargeau), les bâtiments administratifs (22,5 M€, dont 13,7 M€ pour Cité Loirétaine), l'environnement (16,8 M€) et l'éducation (16,6 M€). Le Département poursuivra également son appui aux territoires au titre de ses programmes d'aides (32,4 M€), en leur apportant d'une part un appui technique et une expertise dans le cadre du dispositif « CAP Loiret » et d'autre part des aides financières (dont 20 M€ pour la politique de mobilisation en faveur du territoire) pour la réalisation de leurs projets. Enfin, les avances versées aux délégataires dans le cadre du déploiement du THD s'élèveront à 11,6 M€.

## **1.2 Faits significatifs en recettes**

### 1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (645,2 M€) évoluent au global de -1,8 M€ (-0,3%) de BP à BP. Dans un contexte de stabilité de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF), l'évolution constatée s'explique principalement par :

- la baisse du produit des DMTO (-25 M€) en lien avec l'évolution du marché de l'immobilier ;
- une augmentation de +4% sur les fractions de TVA perçues en 2023 en remplacement de la TFPB et de la CVAE, afin d'intégrer les effets de l'inflation sur les recettes de TVA (+10,5 M€) ;
- la hausse des recettes CNSA (+4,6 M€), visant notamment à compenser la poursuite du déploiement du « tarif qualité » dans les SAAD.

### 1.2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 182,4 M€. Le BP 2024 est équilibré par un montant d'emprunts nouveaux de 135,2 M€, somme nécessaire au financement des dépenses d'investissement non couvertes par les recettes propres d'investissement et par l'autofinancement net.

## 2 Une dette sécurisée et maîtrisée

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de la dette est de 410,8 M€ soit une baisse de -7,9% par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La stratégie de financement du Département vise à ajuster le recours à l'emprunt aux besoins strictement nécessaires et aux meilleures conditions financières.

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à optimiser leur coût.

Dans cette optique et afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique d'endettement, le Département pourra poursuivre en 2024 son financement directement sur les marchés financiers, afin de bénéficier de taux très attractifs.